



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1985 - 1986

17 JUIN 1986

RAPPORTS D'ACTIVITE

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES
POUR LES ANNEES 1984 ET 1985

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. E. HISMANS

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) a procédé à l'examen des rapports d'activité du Commissariat général aux Relations internationales pour les années 1984 et 1985, conformément à l'article 8 du décret du 1^{er} juillet 1982, au cours de ses réunions des 12 et 25 mars, 24 avril et 17 juin 1986.

En outre, votre commission des Relations internationales a décidé, dans le cadre de l'examen de ces rapports d'activité, d'entendre un exposé du Ministre-Président de l'Exécutif sur les relations internationales de la Communauté française et a ensuite procédé à un large échange de vues sur ces questions.

L'Exécutif considère qu'il peut agir en tant que sujet de droit international pour les matières qui relèvent de ses compétences et qu'en conséquence il a le droit de conclure des traités.

L'exposé du Ministre-Président de l'Exécutif et ses annexes présentés devant la Commission sont joints au présent rapport.

A l'issue de l'exposé du Ministre-Président de l'Exécutif, le président de la commission a ouvert la discussion à laquelle assiste le commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française.

Un commissaire a rappelé que lors de la précédente législature, l'unanimité s'était faite pour approuver le rapport d'activité du Commissariat général aux Relations internationales. Il souhaite donc qu'un même consensus puisse se dégager à nouveau à cet égard.

Abordant l'action de l'Exécutif en matière de relations internationales, ce commissaire considère que la continuité de l'action des Exécutifs doit constituer un principe auquel il serait peu convenable de déroger. En conséquence, il s'inquiète du gel de l'accord signé avec le Nicaragua par le précédent Exécutif, et ce d'autant plus que cet accord a un caractère technique dans le domaine social, sanitaire, culturel et de l'enseignement.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Clerdent (président), Baudson, Bonmariage, Collignon, De Decker, Defosset, Denison, Désir, du Monceau de Bergendal, Dutry, Gendebien, Mme Goor, MM. Klein, le Hardy de Beaulieu, Léonard, J. Michel, Mottard, Pécriaux, Petitjean, Pivin, Tomas, Urbain, et Hismans (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

MM. Anselme, Biefnot, Grafé, Lagasse et Mme Spaak, membres du Conseil; M. Ph. Monfils, Ministre-Président de l'Exécutif et ses collaborateurs; M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales; M. Bertholomé, expert du groupe PS.

Ce membre demande au président de l'Exécutif de préciser les raisons pour lesquelles cet accord n'est pas appliqué.

Le Ministre-Président de l'Exécutif lui répond qu'il a déjà répondu lors d'une interpellation en séance publique sur cet objet. Il rappelle que si l'Amérique centrale retient l'intérêt de la Communauté française, il y a dans cette région d'autres Etats parfaitement démocratiques comme le Costa Rica avec lesquels il conviendrait d'abord de coopérer. Enfin, il rappelle qu'*Amnesty International* a présenté des rapports accablants sur le Nicaragua et qu'en conséquence l'accord est gelé avec ce pays, comme d'ailleurs avec la Turquie, car nous n'avons aucune assurance sur le respect des droits de l'homme dans ces pays.

Le Ministre-Président insiste sur le fait que cet accord n'est pas cassé mais suspendu.

Le même membre ne voit pas d'éléments suffisants pour justifier le changement d'attitude et se déclare insatisfait de la réponse du président de l'Exécutif.

Un autre commissaire regrette également le non-respect des engagements pris à l'égard du Nicaragua.

Ce commissaire demande également des précisions sur la situation des émissions mondiales de la RTBF ainsi que sur la situation du Conseil supérieur des Wallons et Bruxellois de l'extérieur.

Le Ministre-Président de l'Exécutif lui répond que la RTBF estime à 200 millions les investissements nécessaires pour améliorer les émissions sur ondes courtes.

Il marque son accord sur l'intérêt souligné par ce commissaire d'intégrer de façon cohérente les émissions sur onde courtes de la RTBF dans l'ensemble de notre politique des relations extérieures. Une amélioration des programmes d'ondes courtes sera donc envisagée et l'Exécutif examinera avec tout le soin voulu les propositions de la RTBF relatives aux investissements en cette matière.

Un autre commissaire constate que la RTBF a procédé à un désengagement progressif dans le secteur des émissions mondiales à partir de 1960. La volonté de couvrir une importante zone géographique s'est progressivement amenuisée. Cette évolution est regrettable d'autant plus que du côté flamand des efforts d'extension des émissions mondiales sont en cours.

Un membre demande au Président de l'Exécutif d'améliorer la réception des émissions de la BRT dans les Ardennes. En effet, ces émissions intéressent à la fois les étudiants et les néerlandophones de la garnison d'Arlon.

Un autre commissaire souhaite en tout cas que si un effort est fait dans ce sens, la réciprocité joue pour la captation des émissions de la RTBF en Flandre.

De même, un autre commissaire demande la réciprocité pour la captation des émissions de Télé-Bruxelles.

Le Président de l'Exécutif informe la commission que sur le plan financier la solution au problème serait très coûteuse pour la RTBF et que de toute manière un accord devrait être trouvé avec la BRT. Ce problème est donc complexe et soumis à l'examen d'un groupe de travail avec la BRT.

Un membre souhaite qu'un échange de vues plus approfondi et plus spécifique ait lieu au cours d'une prochaine réunion sur notre représentation à Paris et à Québec.

Au cours de la réunion du 24 avril, un commissaire souhaite que l'échange de vues sur l'exposé du Président de l'Exécutif aborde, dans un premier temps, les relations avec le Québec, puis, éventuellement, au cours d'une autre réunion, les relations avec Paris.

En ce qui concerne le Québec, il demande des précisions sur le contenu de l'accord avec la Communauté française et la Région wallonne, à propos de la représentation commune à Québec.

Il souhaite plus spécialement des informations sur le mode de désignation du délégué et de son adjoint, sur la mission de la délégation et, enfin, sur l'avenir de l'ASBL Wallonie-Bruxelles à Québec.

Le Président de l'Exécutif rappelle que, conformément à la déclaration de l'Exécutif, il y a une volonté de présenter un visage unique de la Communauté française et de la Région wallonne à l'extérieur. Il y aura donc bien une nouvelle répartition des tâches et un nouveau mode de fonctionnement de cette délégation, et ce par décision conjointe des deux exécutifs régional et communautaire.

Un délégué et un adjoint seront nommés, ils seront tous deux compétents globalement pour l'ensemble de la Communauté française et de la Région wallonne.

En ce qui concerne l'ASBL Wallonie-Bruxelles à Québec, l'Exécutif n'a pas encore délibéré de son avenir, mais il faudra tenir compte de l'évolution des options nouvelles de la Communauté et de la Région.

Le même commissaire demande à l'Exécutif de délibérer rapidement sur l'avenir de cette ASBL afin que, du point de vue juridique, celle-ci puisse se trouver en situation tout à fait régulière.

Le Président de l'Exécutif rencontrera tout prochainement ce commissaire qui est président de l'ASBL.

Revenant à la nouvelle politique de relations extérieures, le Président de l'Exécutif insiste sur le fait que la volonté est d'arriver à mettre en place des représentations à l'étranger ou la Communauté et la Région se présentent de façon intégrée.

Dans cette perspective, le commissaire général aux relations internationales signale que le CACEF est chargé, par la Communauté française et la Région, de préparer une exposition de présentation intégrée de la Communauté et la Région.

Plusieurs membres de la commission estiment que l'expression « Wallonie-Bruxelles » est préférable à l'expression « Communauté française » dans notre présentation à l'étranger.

Cette appréciation est partagée par le Président de l'Exécutif.

Un autre effort de présentation unifiée de la Communauté et la Région sera fait au travers de l'évolution de la revue Wallonie-Bruxelles. Celle-ci comportera une revue d'actualité qui paraîtra tous les deux mois, et un numéro spécial annuel d'autre part, qui aura plus spécialement pour vocation de présenter ensemble la Communauté française et la Région wallonne.

Un commissaire intervient pour demander au Président de l'Exécutif ce qu'il envisage pour assurer la représentation de la Région bruxelloise dans les matières régionales puisqu'il y a, dorénavant, une vitrine unique de la Communauté française et de la Région wallonne.

Le Président de l'Exécutif répond qu'il n'est comptable que de la Communauté française, et ce dans le cadre légal et constitutionnel actuel. Il ne fera pas de fuite en avant et assumera ses compétences à Bruxelles pleinement, mais sans les excéder.

Il doit, en effet, constater que certaines compétences à Bruxelles ne sont pas de son ressort et qu'il ne lui appartient pas, dans la gestion de la Communauté française, de contester l'état du système institutionnel belge.

L'absence de solution au problème de Bruxelles ne peut entraver le fonctionnement et le développement de la Communauté française et de la Région wallonne.

Le même commissaire insiste pour indiquer que ce n'est pas le problème des matières communautaires à Bruxelles qui pose des difficultés dans la perspective de présentation unifiée de la Communauté et de la Région wallonne, mais bien le fait que dans les matières régionales la

Wallonie est présente alors que la Région bruxelloise est absente.

Un autre commissaire suggère au Président de l'Exécutif de prendre des contacts avec le ministre des Communications pour faire connaître, dans les moyens de transports publics, par des brochures adéquates, notre Communauté.

Le Président de l'Exécutif retient cette suggestion et informe l'intervenant que cela est déjà mis en œuvre à la Sabena.

Un autre commissaire partage les appréhensions du précédent intervenant; il est dangereux pour Bruxelles de voir se développer une logique institutionnelle qui l'ignore. Néanmoins, il comprend la position du ministre qui a la responsabilité de la gestion de notre Communauté. Il souhaite que, dans les matières communautaires en tout cas, Bruxelles ne soit pas oubliée.

Un débat s'est ensuite ouvert sur les déséquilibres linguistiques dans les cadres de la diplomatie belge.

La commission unanime a regretté la situation existante.

Le Président de l'Exécutif, bien que partageant l'appréciation générale de la commission, a rappelé qu'il n'avait pas de compétence vis-à-vis des ambassades de Belgique, mais qu'il était à la recherche d'un accord avec les Affaires étrangères, pour assurer la présence de la Communauté française à l'étranger, en utilisant le canal des ambassades de Belgique.

Il convient en outre de mentionner les efforts du Commissariat qui accorde des bourses d'étude du néerlandais aux candidats diplomates francophones.

De même, en ce qui concerne la présence de journaux et hebdomadaires belges et francophones à l'étranger, il a estimé que ce problème dépendait d'abord de l'initiative privée et donc du marché.

Un commissaire s'est inquiété de la non-installation, à ce jour, du Conseil des Wallons et Bruxellois de l'extérieur.

Le Président de l'Exécutif lui a répondu que cette installation aurait bien lieu un peu avant ou un peu après les vacances d'été en fonction des contacts et de l'évolution de l'ordre du jour de cette réunion.

Au cours de la réunion du 17 juin, un commissaire revient sur le problème de l'accord signé par l'Exécutif précédent avec le Nicaragua et demande à l'Exécutif quelles sont ses intentions à ce sujet.

Le Président de l'Exécutif répond à l'intervenant que l'Exécutif appréciera la possibilité

de renouer des contacts avec ce pays en tenant notamment compte de l'évolution des rapports que le Nicaragua entretient avec des pays voisins à régime démocratique.

Un commissaire, pour sa part, estime qu'il faut attendre que la situation s'éclaircisse et que le souci de voir respecter par le Nicaragua la démocratie parlementaire devait subsister.

Un commissaire, au nom du groupe socialiste, proteste contre ce refus de continuité des engagements pris par l'Exécutif précédent à l'égard du Nicaragua.

Il demande aussi si l'Exécutif a l'intention de subventionner une ASBL au Québec qui doit promouvoir la coopération avec notre Communauté à titre de réciprocité à l'instar de ce que fait le Québec pour une ASBL analogue chez nous.

Le Président de l'Exécutif répond à cet intervenant qu'il étudiera ce dossier dès qu'il lui sera soumis.

Le même intervenant interroge le Président de l'Exécutif sur nos relations avec la France. Il demande quelle est l'évolution de l'ASBL Wallonie-Bruxelles et voudrait avoir des précisions sur le rôle de M. Outers.

Le Président de l'Exécutif lui répond que la situation particulière de l'ASBL Wallonie-Bruxelles découle en partie de son histoire. Ayant été créée avant 1980 et donc avant l'élargissement des compétences des Communautés, ce centre s'est constitué comme une vitrine exclusivement culturelle de la Wallonie et de Bruxelles.

Au plan interne à l'ASBL, il y a un manque de contrôle de l'assemblée générale et de l'Exécutif sur le conseil d'administration et sur la programmation. En outre, l'Exécutif est appelé à suppléer les déficiences des contributions financières des villes sans contrepartie.

De plus, la Cour des comptes considère qu'une ASBL de ce type devrait soit, être transformée en organisme d'intérêt public, soit être rattachée directement au Commissariat, et ce notamment au vu de l'ancienneté de ce centre. La position de l'Exécutif sur l'avenir de cette maison n'est pas encore arrêtée définitivement.

Plusieurs éléments plaident en faveur d'une transformation radicale de cette maison. En effet et par exemple, au plan culturel, la promotion de jeunes artistes (prise de contacts, guidance, etc.) constitue une mission importante qui n'a pas été suffisamment rencontrée.

Par ailleurs, le centre n'a pas coordonné ni prévu d'activités en dehors des beaux-arts traditionnels (rien au point de vue économique ni scientifique avec la Région). Une série de mis-

sions qui peuvent incomber à ce type de centre ne sont donc pas remplies. Cette réalité plaide pour une transformation radicale du statut et du fonctionnement du centre. Cette transformation peut prendre plusieurs formes :

a) soit la délégation générale de la Communauté française remplit les missions de l'ASBL qui est supprimée;

b) soit l'assemblée générale et le conseil d'administration sont revus du point de vue composition mais sa mission est élargie sur base de notes précises émanant du Commissariat.

En conclusion, le Ministre-Président de l'Exécutif considère que si à Paris une certaine priorité doit continuer à être accordée au domaine culturel, il convient également que la représentation de la Communauté française fasse preuve de plus de souplesse et que les activités soient mieux coordonnées avec les intérêts et les objectifs généraux de la Communauté française.

L'autonomie de cette ASBL doit être restreinte afin de mieux inscrire notre centre de Paris, quelle que soit sa forme, dans le cadre de la politique de l'Exécutif et du Commissariat.

Un commissaire intervient pour dire qu'il y a un effort de diversifications assez récent en matière de programmation. Il considère, avec l'Exécutif, qu'une meilleure coordination de cette programmation avec les objectifs généraux de la Communauté française s'impose. Il souhaite une présence du Conseil de la Communauté française dans les organes futurs de la programmation.

La commission considère que l'échange de vues sur les relations internationales lui permettrait de procéder directement à l'approbation de ces rapports.

Les rapports d'activités du Commissariat général aux Relations internationales pour les années 1984 et 1985 ainsi que leurs annexes sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

E. HISMANS.

Le Président,

P. CLERDENT.

RAPPORT

PRESENTE PAR LE MINISTRE-PRESIDENT DEVANT LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
SEANCE DU 12 MARS 1986

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Avant d'aborder les grands axes de ma politique en matière de Relations extérieures pour la prochaine période triennale, il n'est pas inutile de s'arrêter un instant sur le passé proche et de rappeler que l'Exécutif considère qu'il peut agir en tant que sujet de droit international pour les matières qui relèvent de ses compétences et qu'en conséquence il a le droit de conclure des traités.

L'article 59bis, § 2, de la Constitution stipule en effet :

Les conseils de communauté, chacun pour ce qui le concerne, règlent par décret :

1. Les matières culturelles...
2. La coopération entre les communautés ainsi que la coopération culturelle internationale.

Le § 2bis de l'article 59bis stipule :

Les conseils de communauté, chacun pour ce qui le concerne, règlent par décret les matières personnalisables de même que la coopération entre les communautés ainsi que la coopération internationale en ces matières.

La loi du 8 août 1980, loi spéciale de réformes institutionnelles précise en son article 16, § 1^{er} :

L'assentiment à tout traité ou accord relatif à la coopération dans les matières visées à l'article 59bis, § 2, primo et deuxièmement, et § 2bis de la Constitution, et aux articles 4 et 5 de la présente loi, est donné soit par le Conseil de la Communauté française, soit par le Conseil flamand, soit par ces deux conseils s'ils sont l'un et l'autre concernés.

§ 2. Les traités visés au § 1^{er} sont présentés au conseil compétent par l'Exécutif de la Communauté.

Je rappellerai ensuite que le décret du 1^{er} juillet 1982 crée un organisme parastatal de type A qui succède aux droits et aux obligations du Commissariat général à la coopération internationale.

La mission de ce Commissariat général est définie à l'article 2 du décret qui précise que le Commissariat général est chargé de la préparation des relations internationales et de l'exécution des tâches qu'elle comporte, dans les matières relevant des attributions de la Communauté française.

Il remplit les missions qui lui sont confiées par l'Exécutif de la Communauté française.

Cet organisme, fort de 80 agents, comparable à certains égards à une administration des Affaires étrangères, a développé depuis 1983 une série d'activités dont vous trouverez les détails dans son dernier rapport de 1985.

Le décret prévoit en effet en son article 8 que le Commissariat général établit annuellement un rapport sur son activité durant l'exercice écoulé. Ce rapport est déposé par le ministre compétent sur le bureau du Conseil au plus tard le 30 juin. Le rapport est examiné dans les six mois de son dépôt par la commission des Relations internationales du Conseil de la Communauté.

Auparavant donc ce rapport, diffusé et discuté tard dans l'année, était souvent dépassé dans les faits. Dorénavant, ce rapport comme c'est le cas pour la première fois aujourd'hui, sera présenté devant votre commission en début d'année.

Parmi les nombreuses actions du CGRI en 1985, j'en épingle quelques-unes et je soulignerai quelques aspects dignes de retenir votre attention.

1. Je commencerai par le continent américain

Pour éviter le saupoudrage, la coopération avec le Québec s'est fixée des orientations prio-

ritaires dans les domaines de la coopération scientifique, des industries culturelles, de la coopération linguistique et de l'informatique.

Nous avons envoyé au Québec des artistes comme le guitariste Guy Lukowski et la chanteuse Claude Maurane au Festival d'été, nous avons participé au Salon du Livre de Montréal. Nous avons réalisé 14 projets de coopération universitaire et 15 boursiers ont été échangés. Nous avons favorisé les échanges entre entrepreneurs du Brabant wallon et ceux de la région de Drummondville.

Si la pénétration de la Communauté française aux Etats-Unis reste difficile, une semaine belgo-américaine à Atlanta a permis à la Communauté française de présenter une exposition « marionnettes et théâtres de marionnettes de Wallonie et de Bruxelles » et une tournée du Théâtre de banlieue a déclenché des effets multiplicateurs.

L'enseignement d'une deuxième langue maternelle est obligatoire en Louisiane et 95 p.c. des commissions scolaires ayant choisi le français, une collaboration étroite s'organise entre l'APEFE et le CGRI; toutes les activités programmées là-bas serviront donc de support aux enseignants.

2. Passons à présent à la zone européenne

Marion Hansel a présenté son film « Le lit » au Festival du film belge francophone au Danemark.

1985 a été une année importante pour la collaboration avec l'Espagne dans le cadre d'Europalia; l'exposition Tintin à Barcelone a connu un très vif succès.

Des cours de langue et de culture espagnoles ont été élaborés par une commission chargée d'étudier les problèmes ayant trait à la scolarisation des enfants et des travailleurs immigrés.

Les échanges de boursiers et la coopération universitaire ont constitué un autre volet important de la collaboration avec l'Espagne et les opérations en retour s'annoncent bien pour 1986.

M. Philippe Roberts-Jones, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, et M. G. Sion, secrétaires perpétuels de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, ont effectué un voyage d'étude en Finlande.

Nos échanges avec la France se concentraient dans les domaines des arts de la scène, de la musique et de la chanson mais la bilatéralisation véritable des échanges restait insuffisante. C'est la raison pour laquelle les échanges ont été diversifiés (élargissement aux domaines

des affaires sociales et de la santé) et développés dans les domaines prioritaires scientifiques et de la francophonie, les industries culturelles et la littérature.

Signalons aussi les tournées de Pierre Rapsat et du groupe Mamémo; la rétrospective F. Rops à Paris et Nice, la mise en place d'un comité du livre en collaboration avec le secteur de l'édition, l'installation d'un bureau du livre de la Communauté française à Paris chargé d'informer les partenaires français sur nos auteurs et notre production et de contribuer à assurer la promotion en France de l'édition de la Communauté française; une rétrospective Andrien, la participation au MIDEM de Cannes, le Salon international de la bande dessinée d'Angoulême, le Salon du livre à Paris, le MIP-TV, le Festival du film à Cannes, Festival d'Avignon, Festival du VIDCOM, Salon européen du jazz de Paris, l'envoi de l'Orchestre philharmonique de Liège, et enfin les expositions suivantes présentées au centre Wallonie-Bruxelles :

- Hommage à Magritte;
- Les premiers abstraits wallons;
- Hommage à Delvaux.

Sans oublier des missions d'experts et des échanges de bourses.

Pour la France il faut encore signaler l'accord qui lie la Communauté française et la région Nord-Pas-de-Calais et qui a permis d'organiser des rencontres théâtrales, le Festival européen du film à Lille, etc.

Le CGRI a envoyé aux Pays-Bas le pianiste Jean-Claude Vanden Eynden et l'organiste Anne Froidebise, ce pays a défini également quelques priorités dans le domaine social; le CGRI a envoyé au Portugal le violoniste F. Volckaert, en Italie des films d'A. Delvaux, de M. Didden et de J. M. Degesve; l'Italie accepte à présent de discuter dans des commissions séparées avec la Communauté française, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Pour l'Allemagne, je signalerai des concerts de jazz et de rock, les manifestations organisées à la « Maison belge » de Cologne (récital de la pianiste D. Cornil, exposition consacrée à la Communauté française, etc.), la présentation de films de Chantal Ackerman, le Salon international des centres nautiques sportifs et de loisirs, etc.

Pour la Suisse, outre le programme de bourses, il faut mentionner l'échange particulièrement équilibré dans le domaine théâtral et des manifestations littéraires.

Les échanges avec la Hongrie et la Pologne connaissent un développement notable dû à la volonté d'ouverture de ces deux pays; rappelez l'attrait de la Hongrie, étant donné

sa tradition et sa réputation musicales, notamment en pédagogie (méthode Kodaly). La Communauté française a accueilli les Journées du film hongrois et envoyé plus de 500 ouvrages de la littérature française de Belgique.

Pour l'URSS je rappellerai le vernissage de l'exposition « Art et société » dans les musées de Wallonie et de Bruxelles au Musée Pouchkine, les concerts de J.-Cl. Vanden Eynden, une exposition de littérature française de Belgique.

Voyons à présent quelques activités sur le continent africain.

L'accueil de boursiers africains mobilise une part essentielle du budget consacré à l'Afrique subsaharienne. La formation acquise ici permet de tisser un réseau de relations utiles pour l'avenir des échanges entre cadres africains et belges.

Outre les tournées musicales, le Zaïre a bénéficié du concours du CGRI pour le Festival du film francophone de Belgique, de la présentation d'un stand de la Communauté française à l'occasion de l'exposition « 75 ans d'histoire au travers des plus belles couvertures de *Pourquoi Pas ?* ».

En août 1985 l'Exécutif décidait de créer un centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa dont la mission est triple : relations publiques, organisation et promotion des manifestations culturelles de la Communauté française, lieu d'accueil, d'animation et d'information.

Pour l'Asie il faut noter que la Communauté française a accueilli en mai 1985 une délégation de recteurs des universités chinoises; une délégation de trois représentants du ministère chinois de la Santé publique; d'intéressants projets de coopération universitaire ont été élaborés.

La situation avec le Japon est en train de se débloquer, ce pays ayant refusé de signer le programme de travail établi lors de la réunion de la commission mixte belgo-japonaise d'avril 1983.

En revanche, des échanges suivis ont eu lieu avec Israël dans le domaine de la coopération scientifique et le programme de bourses a bien fonctionné.

Enfin, un mot de l'Amérique latine :

Au Brésil, la Communauté française a participé à la Biennale de São Paulo qui a eu des retombées pour nos artistes puisqu'ils vendent leurs œuvres et sont invités en Argentine; la Communauté française a encore collaboré à une exposition sur le surréalisme et a envoyé deux guitaristes pour une tournée en août 1985.

Le Ballet royal de Wallonie s'est rendu à Cuba en même temps que mon prédécesseur et la Communauté française recevait en échange un groupe de musiciens cubains.

M. Moureaux se rendait encore au Nicaragua tandis que moi-même, dans le cadre d'une mission de la Région wallonne, me rendais au Costa Rica pour y représenter la Communauté française.

Dans le domaine multilatéral, en particulier celui de la francophonie, la Communauté française sera davantage présente puisqu'elle a désigné M. L. Outers au poste de délégué général à Paris, dont la mission consiste à établir un contact permanent entre la Communauté française et des instances comme l'ACCT, la Confejes, l'Unesco, le Comité du suivi du sommet francophone, etc.

Une collaboration étroite s'est instaurée avec les Alliances françaises de divers pays.

Parmi les résultats de la conférence générale de l'ACCT en décembre 1985, il y a lieu de citer la volonté de concentrer davantage les programmes de l'ACCT autour de quelques axes jugés prioritaires : culture, coopération scientifique, communication et formation. Tout en limitant la croissance budgétaire à 3,5 p.c. par an, la croissance des dépenses de fonctionnement a été bloquée et il a été décidé de privilégier les crédits réservés aux programmes.

La Communauté française a adhéré en 1985 au Fonds international de coopération universitaire de l'AUPELF.

Le CGRI était présent aux divers travaux de la Confejes et a soutenu en 1985 l'organisation de plus de trente rencontres internationales (par exemple, le colloque international sur les retombées économiques des industries culturelles à caractère musical).

La Communauté française a participé à l'Assemblée mondiale de la santé et au Comité régional de l'Europe de l'OMS.

Pour plus de détails sur notre participation à l'Unesco, le Conseil de l'Europe, les Communautés européennes ou la Fondation européenne, je vous renvoie au rapport au CGRI.

Vous trouverez également dans ce rapport une description des activités par secteur, qu'il s'agisse de la culture, de l'enseignement et de la coopération scientifique, ou des matières personnalisables.

Considérons à présent le budget réservé au CGRI pour mener à bien la politique décidée par le ministre des Relations extérieures pour l'année 1986.

Ce budget a déjà été examiné par la commission des Affaires générales et vous en trou-

verez les détails au titre VII du projet de budget 1986 de la Communauté française.

La dotation seule a été augmentée de 4 p.c. par rapport au budget initial de 1985. Les autres recettes sont aussi en augmentation suite à une meilleure politique de placements, à la récupération du solde des comptes de gestion relatifs aux crédits de la section 86 du budget 1983 (budget de l'ancienne administration des relations culturelles internationales), à la récupération du traitement d'agents détachés, et à des recettes du mécénat ou réalisées à l'occasion de manifestations produites par ou l'avec l'aide du CGRI.

Au chapitre des dépenses, le poste de rémunération du personnel est en nette augmentation, à cause du transfert à cet article du budget des crédits nécessaires au paiement des traitements du personnel des délégations de la Communauté française à l'étranger, et ce pour toute l'année, ce qui n'était pas toujours le cas en 1985, par exemple pour la délégation générale à Paris.

Les dépenses relatives aux montants à payer à des tiers pour des prestations, fournitures et travaux ont été passées au crible et diminuent par rapport à 1985, passant de 22 900 000 à 15 400 000 puisque le budget ajusté prévoyait déjà 15 600 000.

L'apparente réduction des dépenses relatives à la promotion des actions extérieures résulte en fait de la prise en charge ailleurs (art. 36.01) des dépenses résultant de notre participation aux foires et expositions à caractère spécifiquement culturel; il est prévu un crédit destiné à la réalisation d'un film présentant la Communauté française, et la Région wallonne, le mensuel *Présence* et la revue *Wallonie-Bruxelles* sont budgétisés par 3 300, soit un peu plus que l'ajustement de 1985.

Les majorations prévues pour la délégation de la Communauté française au Québec résultent du regroupement à cet article de toutes les dépenses concernant la délégation au Québec (indemnités du délégué et traitement de la secrétaire recrutée sur place, frais de fonctionnement).

Les dépenses relatives à la délégation générale à Paris, la délégation à Kinshasa et à Genève sont, pour la première fois, relatives à une période de douze mois.

Au chapitre des cotisations, une dépense nouvelle a été inscrite en vue de participer, outre au fonctionnement de l'AUPELF, au Fonds international de coopération universitaire de celle-ci pour un montant de 400 000 francs.

Les autres participations au secteur multilatéral — Conseil international de la langue fran-

çaise — Union des éditeurs de langue française — Fédération internationale des professeurs de français — Conférences des ministres de l'Education, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française qui nous permettent d'assurer notre place au sein de la francophonie, restent pratiquement inchangées, sauf la majoration octroyée à l'ACCT (48 360 000 au lieu de 47 150 000 en 1985) à laquelle il faut ajouter 24 millions au titre des dépenses culturelles — Education nationale (section 88 - art. 34.04).

Passons au volet « actions »

La Biennale de la poésie se tenant en 1986, le crédit est évidemment majoré. A l'article 534.10 un crédit de 1 600 000 est réservé à la participation du CGRI au projet AUPELF de banque de données scientifiques (auquel participera la Région wallonne); notre volonté est de dynamiser nos échanges avec les universités sur base de programmes d'actions précis et concrets.

Le chapitre 535 — relations internationales bilatérales — est très important puisqu'il permet de financer des activités bilatérales de la Communauté française telles que missions et accueils d'experts ou de groupes, programmes des bourses, tant avec les pays avec lesquels notre Communauté est liée qu'avec d'autres.

Cinquante-sept pays ont été répertoriés pour des actions se chiffrant à un total de 141 300 000 FB; près de vingt pays se sont vu octroyer une quote-part minimale en-dessous de laquelle l'accord avec ces pays n'a plus aucune signification.

Un crédit de 14,5 millions est affecté à l'article 535.02 à la réalisation d'un important échange de jeunes (environ 300) avec le Québec via l'agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse.

Dans le secteur enseignement, un million est réservé à des bourses de langue pour les candidats diplomates francophones.

Enfin, dans le secteur personnalisable, un million est destiné à des missions de faisabilité, un million pour des actions de promotion et 500 000 francs pour des séminaires OMS.

Dans la rubrique achats de bien patrimoniaux, il faut signaler l'achat d'une voiture, le démarrage d'un programme informatique pour la gestion des dossiers et l'achat d'équipements destinés principalement à la délégation générale à Paris.

Il s'agit en partie d'un budget de transition dans la mesure où un grand nombre de programmes et d'actions ont été élaborés, discutés et décidés dès 1985 en vue d'être réalisés en

1986 et qu'il n'était pas possible de modifier profondément, au début de 1986, les actions déjà programmées pour l'année en cours.

Secteur des relations internationales

1° Les principes affirmés dans ce secteur seront les suivants :

— défense de l'autonomie de la Communauté française,

— collaboration approfondie avec la Région wallonne et complémentarité avec l'Etat central,

— affirmation de la solidarité francophone, sans cependant s'enfermer dans un ghetto,

— prise en compte de toutes les compétences attribuées à la Communauté française,

— présence active de la Communauté française en des endroits stratégiques pour le développement de notre image à l'extérieur,

— rigueur accrue dans les dépenses et moins de saupoudrage,

— promotion du culturel par l'économie et inversement.

— priorité à des projets opérationnels dans des secteurs d'avenir comme l'audiovisuel, l'édition, l'informatique et dans la promotion de la langue française.

2° La collaboration avec la Région wallonne se concrétisera par :

— une revue *Wallonie-Bruxelles* renouvelée à partir de septembre 1986,

— l'instauration d'un « guichet unique » pour informer et conseiller les jeunes en matière de bourses et de formation à l'étranger, d'échanges linguistiques,

— l'information réciproque, voire la représentation de la Communauté française par la Région wallonne et inversement pour toute manifestation à l'étranger,

— la création de services communs en matière de documentation, presse, publications, bourses, protocole.

3° Nos représentants à l'étranger sont actuellement au nombre de cinq :

— un délégué général à Paris, M. Lucien Outers, chargé des affaires francophones et multilatérales,

— un directeur du centre Wallonie-Bruxelles à Paris, M. De Lulle,

— un délégué au Québec, M. Cantraine,

— une représentante à Kinshasa, Mme François,

— un représentant à Genève, M. Jaquet, chargé d'établir une liaison permanente

avec les institutions internationales ayant leur siège à Genève.

Actuellement, certains ont un statut diplomatique (MM. De Lulle et Cantraine), les autres non : l'un est un fonctionnaire détaché, les autres sont des contractuels.

Mon objectif est de conférer un statut identique et stable à ces délégués qui recevront directement leurs instructions du ministre via le CGRI.

A l'avenir, tout délégué de la Communauté française sera rattaché à l'ambassade du pays dans lequel il se trouve, mais à la condition expresse de dépendre directement du ministre, sans donc passer par le chef du poste diplomatique. Ce système n'est d'ailleurs pas exceptionnel, il fonctionne pour les attachés militaires et agricoles dans les ambassades.

Le problème du statut diplomatique sera donc réglé de manière uniforme; des contacts avec le département des Affaires étrangères sont prévus afin de régler cette question.

La mission de ces délégués sera limitée dans le temps, ce qui signifie qu'après quelques années en poste ils reviendront au pays avant d'être éventuellement envoyés ailleurs.

Cette fonction sera réglementée soit par un statut uniforme de contractuel, soit par une éventuelle modification du cadre organique du CGRI.

Dans l'immédiat, seront clarifiées les attributions de la délégation générale à Paris, de la délégation à Genève et celles du centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

En tout état de cause l'ASBL de la Communauté française à Paris fera l'objet de modifications approfondies, tant en ce qui concerne sa composition qu'en ce qui concerne les missions qui lui seront dévolues : le centre Wallonie-Bruxelles ne peut pas se limiter à un rôle de vitrine de la Communauté française, il doit aussi être le fer de lance de l'action de nos créateurs et artistes en France.

L'ensemble de la problématique de nos représentants à l'étranger fait également l'objet d'une concertation avec la Région wallonne.

4° Des accords culturels ont été conclus avec 56 pays et territoires. C'est là un héritage difficile car depuis 1970 l'administration des Relations culturelles internationales apportait un soutien à de nombreux groupes culturels.

Ce n'est que depuis 1983 que le Commissariat général aux relations internationales a pris le relais.

Le mouvement entamé en 1983 sera cependant accéléré, dans la mesure où nous ferons

comprendre que le CGRI n'est pas une agence de voyages, n'est pas une institution qui apporte un soutien financier à des activités éparses, sans grande cohérence entre elles.

Il y aura donc moins de saupoudrage, même si nous continuons bien sûr à envoyer des artistes à l'étranger; mais chacun doit savoir que désormais les projets dans le secteur international s'inscrivent dans un contexte géopolitique plus que spécifiquement culturel.

Nous savons qu'il est difficile à la fois de poursuivre une politique d'échanges et de développer une série d'actions qui dépassent le domaine strict du culturel.

En conséquence les critères d'intervention pour les experts envoyés à l'étranger seront revus; je refuserai toute mission qui ne sera pas utile pour la Communauté française, qui n'aura pas de retombées pour celle-ci ou qui ne renforcera pas notre image de marque à l'étranger.

Désormais nous voulons nous affirmer comme Communauté française sur le plan international, comme ce fut le cas au Sommet francophone à Paris, ou à la conférence des ministres des Affaires sociales à Malte. Nous ne nous situons donc plus uniquement dans le secteur des échanges culturels mais bien dans le domaine géopolitique où le culturel doit favoriser la pénétration de l'économie, et l'économie permettre l'intérêt pour le culturel; bref il s'agira de participer à de grands projets, de déclencher et soutenir des actions intéressantes sur le plan international dans des secteurs prioritaires avec un nombre limité de pays.

Les échanges bilatéraux seront progressivement construits autour de quelques grands pro-

jets, variables selon chacun des pays et selon l'intérêt que pourra en retirer la Communauté française.

Avec le temps, les autres matières relevant de la Communauté française (affaires sociales et de santé) verront leur part s'accroître.

Etant donné l'importance que revêt l'octroi de bourses à l'égard de ceux qui demain seront des partenaires, hauts responsables dans leurs pays, la quote-part « bourses » passera d'environ 33 à 40 p.c. des crédits prévus dans les accords pour les échanges bilatéraux. Le total des crédits réservés à l'exécution des accords (octroi de bourses, envoi et accueil d'experts et de groupes) sera maintenu à quelque 70 p.c. des crédits réservés aux relations bilatérales; les 30 p.c. restants seront octroyés à des initiatives de promotion, de prestige et pour des actions non programmées longtemps à l'avance.

Nos accords avec les pays prévoieront donc la mise à disposition de plus de deux tiers des crédits disponibles dans le secteur bilatéral.

Nos revendications à l'égard de l'Agence de coopération culturelle et technique allaient dans le même sens puisque nous avons demandé à l'Agence de réorienter ses programmes vers des projets opérationnels de poids, et de ne plus s'éparpiller dans une masse de petites actions menées au coup par coup.

Enfin je signale qu'à l'exception des pays en voie de développement, nous serons vigilants pour faire respecter l'équilibre dans nos échanges bilatéraux. Pour les pays en voie de développement la notion de l'égalité dans l'échange tiendra largement compte du souci de répondre à l'attente du partenaire.

ANNEXE

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES

Rapport d'activité — Année 1985

Le Centre Wallonie-Bruxelles a, durant l'année 1985 organisé de nombreuses manifestations. Celles-ci s'inscrivent dans la stratégie déployée depuis plusieurs saisons.

Cette stratégie repose sur trois axes principaux :

1. Le centre est une vitrine de la création dans notre communauté. Cela se traduit par l'organisation de manifestations mettant en valeur, soit notre passé prestigieux, soit — et surtout — notre présent dynamique.

2. Afin d'éviter « l'isolement » sur la place de Paris, s'intégrer aussi souvent que possible aux institutions françaises de haut niveau.

3. Se situer comme un lieu de rencontre et d'accueil, tant pour les représentants des divers horizons de nos régions, que pour l'ensemble géographique francophone.

Le détail de nos programmes de 1985 illustre clairement cette détermination :

a) *Musique classique*

1. Ensemble instrumental du Brabant
2. Ensemble Aria
3. Dominique Cornil
4. Duo Siwy
5. Pentacle

b) *Théâtre*

1. *Lou Andréas Salomé* par le théâtre Poème de Bruxelles

2. Rencontres théâtrales avec la région Nord-Pas-de-Calais (16 spectacles)

3. *Lagune* par le théâtre Impopulaire

4. *L'école des bouffons* par la compagnie de la Manicle

c) *Chanson française*

1. Maljean
2. Willems
3. Mansion
4. Kivits

d) *Jazz*

1. Jazz en Wallonie et à Bruxelles avec Pelzer, Houben, Van der Borgh.

e) *Danse*

1. *Orange provisoire* (en coproduction avec le Botanique)

2. Théâtre contemporain de la danse (8 spectacles différents)

f) *Cinéma*

1. Cycle J. J. Andrien

2. Cycle S. A. Steenman

3. Cycle T. Zeno

4. Cycle « Fiction et réalité »

5. Cycle « Musique à l'écran »

g) *Expositions*

1. Grootclaes — Kessels

2. Premiers abstraits wallons (Bagniet — Closon — Lempereur-Haut — Engel-Pak — Lacasse)

3. *Ils ont marché sur la lune* (Tintin)

4. Roland Breucker

5. Hommage à Paul Delvaux

L'énoncé de ce bilan nécessite un certain nombre de commentaires :

1. La fréquentation générale est en constante progression. Plus de 100 000 visiteurs ont suivi nos programmes.

2. Les retombées dans la presse quotidienne ou périodique, sur les ondes ou à la télévision sont nombreuses et même, pour certaines manifestations, exceptionnelles (hommage à Paul Delvaux : 37 articles !).

3. Au plan des finances, une gestion rigoureuse conjuguée à des recettes sur manifestations permet de boucler 1985 avec une masse de réserve d'environ 8 000 000 de francs.

4. La stratégie consistant à s'associer avec des organismes français en coproduction ou en diffusion s'est concrétisée pour plusieurs de nos programmes :

— Exposition Tintin diffusée à Bordeaux, Lyon, Royan (festival) et Villeneuve-d'Asq;

— Rencontres théâtrales coproduites avec la région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre des accords signés entre notre Communauté et cette région;

— Accueil de l'Ircam;

— Recherche d'accords de distribution pour les films de J.J. Andrien et T. Zeno;

— Accord de programmation avec Radio France-Culture, le Centre suisse et le Centre du Québec pour un cycle de chanson française (« Repérages »);

— Projets avec le TILF;

— Enregistrements de programmes RTBF au Centre;

— Collaboration avec le CGRI pour la Foire du livre;

— Journées « portes ouvertes » pour la Fête de la Communauté avec informations constitutionnelles, économiques et touristiques.

Il faut mentionner enfin un certain nombre de missions précises : colloque culturel de Liège, Conseil de l'Europe à Strasbourg, Espagne pour l'exposition Delvaux à Madrid.

5. Pour ce qui est des bâtiments du Centre, d'une part, l'équipement technique du théâtre a été complété et, d'autre part, le vieillissement normal du matériel nous posera des problèmes dont il faudrait tenir compte impérativement.

Signalons enfin que les écoulements d'eau de la cour vers le théâtre font l'objet d'une procédure judiciaire non encore réglée à ce jour.

6. Le cadre du personnel établi au départ du Centre sur une réflexion théorique n'est pas, dans la pratique, tout à fait conforme à la réalité du terrain. Un aménagement de ce cadre serait souhaitable.

CONCLUSION

Dans le cadre des missions qui lui sont imparties, il apparaît que le Centre s'est hissé à Paris à une place que la presse française qualifié de « centre étranger le plus dynamique ». C'est là un jugement encourageant pour une équipe qui ne ménage pas ses efforts pour imposer et valoriser l'image de notre Communauté en France.

ANNEXE

LISTE DES PAYS ET TERRITOIRES AVEC LESQUELS DES ACCORDS CULTURELS BILATERAUX ONT ETE CONCLUS

Europe occidentale

- Allemagne fédérale
- Autriche
- Danemark
- Espagne
- Finlande
- France
- Grande-Bretagne
- Grèce (application gelée)
- Irlande
- Italie
- Luxembourg
- Nord-Pas-de-Calais
- Norvège
- Pays-Bas
- Portugal
- Rome (il ne s'agit pas d'un accord mais d'un acte culturel)
- Suède (il ne s'agit pas d'un accord mais d'un programme d'échanges dans les domaines de l'éducation et de la culture)
- Turquie (application gelée)

Europe orientale

- Allemagne démocratique
- Bulgarie
- Hongrie
- Pologne
- Roumanie (nouveau programme de travail à conclure)
- Tchécoslovaquie
- URSS
- Yougoslavie (nouveau programme de travail à conclure)

Afrique

- Afrique du Sud (application stoppée par la Communauté française)
- Algérie (nouveau programme de travail à conclure)
- Bénin (programme de travail à conclure)

- Congo (il ne s'agit pas d'un accord mais d'une convention avec le ministère du Plan — programme de travail à conclure)
- Egypte
- Maroc
- Sénégal
- Tunisie (pas de programme de travail)

Asie

- Chine
- Corée du Sud
- Inde (nouveau programme de travail conclu mais pas encore signé)
- Indonésie (application gelée)
- Iran (application gelée)
- Israël
- Japon (application gelée)
- Pakistan (application gelée)
- Syrie (pas encore mis en application)

Amérique

- Acadie (il ne s'agit pas d'un accord mais d'un programme d'échanges avec la Société nationale des Acadiens)
- Antilles néerlandaises (application stoppée par la Communauté française)
- Argentine
- Brésil
- Canada
- Colombie (il ne s'agit pas d'un accord mais d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale)
- Cuba (il ne s'agit pas d'un accord mais d'une entente avec le ministère de la Culture)
- Louisiane
- Mexique
- Nicaragua (il ne s'agit pas d'un accord mais d'une convention avec le ministère de la Culture)
- Québec
- Surinam (application stoppée par la Communauté française)
- Vénézuéla